

Relaxation et sophrologie au programme

Le conseil municipal s'est réuni pour statuer sur l'ordre du jour ci-dessous. Treize conseillers étaient présents et deux avaient donné procuration :

Participation aux charges scolaires 2013-2014.- La participation pour les élèves provenant d'une autre commune a été unanimement fixée à 320€ pour le primaire et à 370€ pour la maternelle. Ces montants sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Indemnités de conseil du trésorier.- Un changement de trésorier a eu lieu le 1^{er} septembre, le maire a proposé de délibérer à nouveau sur ces indemnités. Le conseil a décidé à l'unanimité d'attribuer 100 % de l'indemnité prévue.

Cession de terrain.- Le maire

a été sollicité par Mme Picili pour le rachat d'une bande de terrain sur le banc communal permettant l'alignement de son muret. Cette bande de terrain se trouve sur les parcelles AA650 et AA652. Le conseil, à l'unanimité, a décidé de fixer le prix de la vente de cette bande de terrain au montant du bornage.

Désignation des représentants au comité de pilotage Natura 2000.- Ludivine Sibre, déléguée titulaire sera remplacée par Emmanuelle Ruyer. Unanimité.

Travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération sur le RD419 côté Frais.- La commune ayant sollicité une subvention au conseil général, elle a accepté de si-

gner une convention précisant les modalités de financement et d'entretien de cet aménagement. Unanimité.

Tarif de mise à disposition de la salle de la mairie.- Une demande a été faite pour des cours de relaxation et sophrologie à raison de une heure trente, deux fois par semaine, à compter de mi-septembre jusqu'à fin juin 2015. Le conseil a accepté la mise à disposition de la salle et fixé le coût de la location à 30€/mois pour une heure de mise à disposition hebdomadaire.

Attribution d'un nom de rue.- Un centre automobile qui désire s'implanter dans la nouvelle zone artisanale a déposé un permis. Il convient donc d'attribuer un nom de rue ; ce sera rue des Artisans,

unanimement.

Questions Diverses.- Discussion sur la possibilité d'acquérir les parcelles de terrain ZA14 d'une surface de 16a20 et ZA16 d'une surface de 20a. Le maire va solliciter France Domaine pour obtenir la valeur vénale des terrains.

Mme Robert a sollicité le conseil afin de donner les anciennes couchettes de l'école maternelle à l'école de Vétrigne qui a obtenu une ouverture de classe. Le conseil a donné son accord.

Le conseil a décidé d'ouvrir le plateau sportif les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 20 à 18 h et les mercredis de 14 h 30 à 18 h à compter du 10 septembre.

Prochain conseil municipal vendredi 10 octobre à 20 h.